



RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LES EXPORTATIONS FRANÇAISES D'ARMEMENT

CE QUE L'ON NE NOUS DIT PAS, CE QUI DOIT CHANGER

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International France 2019

L'édition originale de ce document a été publiée en 2019 par Amnesty International France 76, boulevard de la Villette 75940 Paris cedex 19

Version originale : français.



Photo de couverture: Des soldats saoudiens tirent à l'artillerie à Najran, en Arabie saoudite, vers la frontière avec le Yémen, 21 avril 2015. ©Hasan Jamali/AP/SIPA. La photo montre un mortier de 120 mm RT produit par la société française TDA Amements SAS.

SOMMAIRE

1. **RÉSUMÉ**
2. **LE RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT : UN CONSTAT CRITIQUE**
3. **RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES**
4. **LE CAS DES TRANSFERTS D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE OU L'OPACITÉ EN PRATIQUE**
5. **ANNEXES**

1. RÉSUMÉ

Le premier rapport annuel au Parlement, qui couvre l'année 1998, a été publié en mars 2000.¹ En conclusion de cette première édition, les rédacteurs écrivent : « *Les enjeux des exportations d'armement sont divers et souvent complexes. Au-delà de l'effort de transparence, ce rapport entend aussi apporter à chaque lecteur les éléments dont il a besoin pour forger son opinion sur un domaine resté jusqu'à ce jour relativement mal connu* ». ² Le 4 juin 2019, le ministère des Armées rendait public le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement (« le rapport au Parlement »), couvrant l'année 2018.³ Dans son introduction, qui peut sembler inhabituelle en ce qu'elle donne le sentiment de faire écho au débat montant en France sur les ventes d'armes, Florence Parly, ministre des Armées, relève que « *les Français ont besoin de transparence* ». Et de préciser : « *Nous l'avons souhaité plus accessible, plus précis et détaillé que les années précédentes* ». ⁴

Malheureusement, l'effort réalisé est très loin des attentes exprimées par la société civile mais aussi par certains élus.⁵ En effet, le rapport au Parlement et ses annexes, dans lesquelles figurent les données relatives aux flux des transferts d'armes autorisés, ne nous permettent toujours pas de savoir ce que vend exactement la France. Le rapport ne donne aucune information sur les types et sur les quantités exportées de matériels de guerre, sur les destinataires finaux (armée, police ou autres) ou encore sur l'utilisation finale déclarée (maintien de l'ordre, défense du territoire, ou autres). Or, ces informations sont indispensables pour s'assurer qu'il n'existe aucun risque majeur que les matériels de guerre fournis puissent servir à commettre ou faciliter des exactions, en conformité avec les articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes (TCA).⁶

Le rapport reste largement un exercice de justification des ventes d'armes, un instrument d'évaluation de la performance commerciale et industrielle des entreprises de l'armement, et non un document pouvant servir de base à un débat public légitime et démocratique, qui permettrait d'exercer un véritable contrôle des autorisations d'exportation délivrées par le Premier ministre. Aucune information n'est fournie sur le processus décisionnel de contrôle à l'exportation et sur sa mise en œuvre concrète. Tout juste est-il indiqué, concernant la région Proche et Moyen-Orient, que le gouvernement « *au travers d'un dispositif strict de contrôle des exportations, [...] évalue de manière précise et détaillée, au cas par cas, les risques et le bien-fondé de chaque autorisation.* » Mais sans autre précision, cette affirmation est purement incantatoire.

Par ailleurs, il n'est toujours donné aucune information sur les licences d'exportation qui ont fait l'objet d'un refus par destination pays et sur le motif du refus (non-respect du droit international humanitaire par exemple). Nous retiendrons au final qu'en 124 pages le rapport n'apporte aucune réponse sur les garanties fournies par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU) quant à l'utilisation des armes françaises dans le conflit au Yémen.⁷ Si la conclusion

¹ Rapport annuel au Parlement 2000 (Résultats 1998) sur les exportations d'armement de la France, ministère de la Défense, disponible à l'adresse www.sipri.org/databases/national-reports/France

² *Ibid.*

³ Rapport annuel au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France, ministère des Armées, disponible à l'adresse www.defense.gouv.fr/actualites/articles/exportations-d-armement-le-rapport-au-parlement-2019

⁴ *Ibid.*

⁵ Amnesty International, *Exportations d'armes : dialogue de sourds et jeu de dupes*, disponible à l'adresse www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/exportations-armes-rapport-au-parlement

⁶ Disponible à l'adresse <https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/Traitesurlecommercedesarmes/Traitesurlecommercedesarmes.pdf?templateId=137262>

⁷ Le Président de la République Emmanuel Macron, a déclaré lors du sommet européen de Sibiu (Roumanie), le 9 mai 2019, que France a la «garantie» de la part de l'Arabie saoudite que les armes qui lui sont vendues ne sont pas utilisées contre des civils au Yémen. Voir twitter.com/amnestyfrance/status/1126839305450786817?s=20

du rapport au Parlement 1998 apparaissait comme allant de soi, l'introduction du rapport au Parlement 2019 apparaît comme un aveu d'échec, dénotant l'absence de réelles évolutions dans la pratique de la transparence.

Depuis sa première édition, le rapport au Parlement a connu plusieurs changements, dont parfois des évolutions positives mais toujours à la marge, ne touchant jamais au cœur des préoccupations exprimées de longue date par la société civile.⁸ Le document est structuré schématiquement en deux grandes parties : une importante partie narrative puis les annexes, qui indiquent les données relatives à la nature des transferts d'armes autorisés par le Premier ministre. Il s'agit quasi exclusivement d'informations financières et quantitatives. Depuis l'entrée en vigueur du TCA, le 24 décembre 2014, auquel la France est partie, celle-ci a également l'obligation de produire un rapport annuel sur ses exportations qui vient compléter les données du rapport au Parlement. Néanmoins, ce dernier comporte également ses propres limitations. De fait, aucun de ces deux rapports ne permet de savoir si la France a vendu et livré des pods Talios à l'Arabie saoudite, en plus de pods Damoclès⁹ (voir photos ci-dessous).

Le cas des exportations d'armes de la France à l'Arabie saoudite est symptomatique de l'opacité de la France en matière de ventes d'armes. Le rapport au Parlement n'apporte aucune réponse pertinente sur la nature de ces dernières. Il existe pourtant des informations disponibles en source ouverte sur les armes françaises déployées et utilisées au Yémen, qui sont à mettre en lien avec les crimes de guerre et autres exactions commis par toutes les parties au conflit. Certaines de ces informations proviennent des recherches réalisées par de médias d'investigation (Disclose, #BelgianArms) et d'ONG. À cet égard, la Cour d'appel britannique a récemment souligné l'importance des recherches menées par Amnesty International, d'autres ONG et l'ONU, qui contiennent des éléments de preuve fiables quant aux risques inhérents à l'approbation d'exportations d'armes vers l'Arabie Saoudite.¹⁰

La France n'a cessé, depuis le début du conflit au Yémen, d'exporter de l'armement aux forces armées saoudiennes, en tant que fournisseur direct, ou indirect comme dans le contrat canadien de fourniture de centaines de blindés légers. Elle assure également le maintien en condition opérationnelle des équipements fournis. Ces transferts interviennent alors qu'il existe des éléments accablants qui prouvent que l'Arabie saoudite a commis des crimes de guerre et d'autres graves atteintes au Yémen, et qu'il existe un risque indéniable que des armes françaises aient pu ou peuvent servir à de telles violations graves du droit international humanitaire. Les préoccupations exprimées sont d'autant plus fortes, que l'enquête #BelgianArms a révélé le 8 mai 2019 que les troupes terrestres saoudiennes agissaient en territoire yéménite.¹¹

Aujourd'hui, il est plus que jamais indispensable que chaque élu travaille sans attendre à la transparence des ventes d'armes françaises et exerce un contrôle permanent, rigoureux et approfondi sur ces dernières. Amnesty International exhorte la France ainsi que tous les États à veiller à ce qu'aucune partie au conflit au Yémen ne reçoive – directement ou indirectement – des armes, des munitions ou des équipements ou technologies militaires susceptibles d'être utilisés dans le conflit, tant que perdurent ces graves violations. Ces restrictions doivent aussi s'appliquer au soutien logistique et financier pour de tels transferts.

⁸ Voir par exemple « Renforcer la transparence dans le contrôle du commerce des armes », 20 septembre 2012, disponible à l'adresse www.obsarm.org/IMG/pdf/position_paper_201212.pdf

⁹ Aymeric Elluin, « Yémen : l'implication de la France ne se dément pas », *Mediapart*, 22 mars 2019, disponible à l'adresse <https://blogs.mediapart.fr/amnesty-international/blog/220319/yemen-l-implication-de-la-france-ne-se-dement-pas>

¹⁰ Amnesty International, *Royaume-Uni. La décision de la Cour d'appel sur les transferts d'armes à l'Arabie Saoudite est une bonne nouvelle pour le Yémen ravagé par la guerre*, 20 juin 2019, disponible à l'adresse www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/06/ukappeal-court-ruling-on-saudi-arms-is-welcome-decision-for-wartorn-yemen/

¹¹ « Belgian arms used in Yemen' Lighthouse Reports' », *Lighthouse Reports*, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.lighthousereports.nl/ourprojects/2019/5/23/belgianarms-used-in-yemen,



Pod de désignation laser dernière génération Talios (Thales) photographié sur le stand saoudien de la SAMI (Saudi Arabian Military Industries), Salon du Bourget (Paris, 17 juin 2019) © Amnesty International France



Captures d'écran d'un message diffusé par la SAMI sur son compte twitter officiel, le 17 juin 2019, lors du Salon du Bourget (Paris), voir lien : <https://twitter.com/SAMIDefense/status/1140639676300238849?s=20>



2. LE RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT : UN CONSTAT CRITIQUE

TRANSPARENCE ET VENTES D'ARMES : DES OBLIGATIONS LÉGALES

L'article 11 de la Loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale stipule :

*« À compter de l'exercice budgétaire 2015, le rapport annuel sur les exportations d'armement de la France est adressé au Parlement au plus tard à la date du 1^{er} juin de chaque année».*¹²

Le ministère des Armées ne respecte pas toujours cette obligation comme cela a été le cas en 2018. Mais aussi en 2019 puisque le rapport au Parlement a été publié le 4 juin, après que le média Disclose l'ait lui-même rendu public.¹³ La France est également astreinte à des obligations internationales en matière de transparence puisque le TCA stipule en son article 13.3 que:

« Chaque État Partie présente au secrétariat, au plus tard le 31 mai, un rapport annuel portant sur l'année civile précédente concernant les exportations et importations d'armes classiques visées par l'article 2(1), autorisées ou effectuées. Les rapports sont mis à disposition et distribués aux États Parties par le secrétariat. Le rapport présenté au secrétariat peut contenir les mêmes informations que celles communiquées par l'État Partie dans le cadre d'autres dispositifs pertinents des Nations unies, y compris le Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Toute information de nature commerciale sensible ou relevant de la sécurité nationale peut être exclue des rapports. »

En 2018, comme en 2019, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en charge d'adresser le rapport annuel de la France au secrétariat du TCA n'a pas respecté la date limite fixée du 31 mai. En effet, le rapport annuel en question a été officiellement publié sur le site du secrétariat du TCA le 24 juin 2019¹⁴, la France le rendant public conformément à sa pratique ; une pratique que tous les États parties n'ont pas adopté. Au-delà du fait que la France ne respecte pas ses obligations élémentaires dans le cadre du TCA, le rapport annuel n'a, à ce jour, jamais été transmis aux parlementaires, et encore moins débattu, ce qui est éminemment contestable et contraire à l'objectif de transparence poursuivi par le TCA.

Si le rapport annuel que produit la France dans le cadre du TCA apporte des précisions complémentaires au rapport au Parlement, il n'est pas exempt de limitations. En effet, le rapport annuel au TCA donne uniquement des informations sur les sept catégories d'armes lourdes qu'il couvre (chars de combat, véhicules blindés de combat, avions de combat, hélicoptères de combat, navires de guerre, systèmes d'artillerie de gros calibre, missiles et lanceurs de missiles) ainsi que sur les armes légères et de petit calibre (ALPC).

¹² Voir www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028338825&categorieLien=id

¹³ *Op.cit.*, Rapport au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France.

¹⁴ Voir <https://thearmstradetreaty.org/download/cafb784e-ea72-3839-a078-edcb072a6f4e>

Il ne couvre donc pas les munitions ainsi que les pièces et composants qui sont également couvertes par le TCA. Les informations rapportées sont les suivantes : catégorie d'arme et quantité, par pays et par année.

LES LACUNES DU RAPPORT AU PARLEMENT

Le rapport au Parlement donne des informations mais aucune d'entre elles ne permet d'avoir une vue claire de la nature des transferts d'armement autorisés par le Premier ministre. Il ne s'agit pas ici de reprendre tous les éléments du document mais de reprendre ceux ayant un intérêt particulier aux fins d'analyse. Les informations données en annexe du rapport au Parlement sont particulièrement pertinentes pour notre propos. Nous nous attarderons sur certaines d'entre elles.

Concernant la rubrique « Détail des prises de commandes depuis 2009 par pays », celle-ci :

- indique le montant global des prises de commande par pays et par année ;
- n'indique pas les matériels de guerre concernés ;
- n'indique pas les dates de prise de commande.

Concernant la rubrique « Nombre de licences acceptées depuis 2015 par pays », celle-ci :

- indique le nombre total de licences acceptées par pays et par année ;
- n'indique pas les matériels de guerre concernés ;
- n'indique pas les dates d'acceptation des licences.

Concernant la rubrique « Nombre et montant des licences délivrées en 2018 par pays et par catégories de la Military List » (22 catégories ML), celle-ci :

- n'indique pas les types de matériels de guerre ;
- n'indique pas si les licences délivrées se sont traduites par des prises de commande et des livraisons.

Concernant la rubrique « Détail des matériels livrés depuis 2009 par pays et répartition régionale », celle-ci :

- indique le montant global des livraisons par pays et par année ;
- n'indique pas les types et quantités de matériels de guerre concernés ;
- n'indique pas les dates de livraisons ;
- n'indique pas l'utilisateur et l'utilisation finals déclarés.

Concernant la rubrique « Livraison des armes légères et de petit calibre (ALPC) en 2018 », celle-ci présente des caractéristiques intéressantes que l'on ne retrouve pas pour les autres matériels de guerre :

- indique le pays de destination, le type d'arme, la quantité d'armes (il s'agit d'une reprise des informations fournies par la France dans le cadre du rapport annuel au TCA) ;
- mais elle n'indique pas l'utilisateur et l'utilisation finals déclarés.

Les éléments présentés ci-dessus constituent pour l'essentiel un indicateur de la vitalité économique des industriels français de la défense et non des données au service d'un contrôle a posteriori de la part de la société civile, des médias, du Parlement. Largement lacunaire, le rapport au Parlement doit être amélioré pour qu'il ait valeur d'un véritable outil de contrôle.

3. RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES

L'essentiel des informations fournies par les annexes du rapport au Parlement fait état de la valeur financière des licences délivrées, des prises de commande et des livraisons. Le nombre et le type de matériels de guerre qui font l'objet de transferts ne sont pas indiqués. Afin d'atteindre un degré de transparence raisonnable, ces informations sont nécessaires. Amnesty International ne conteste pas la nécessité d'une certaine confidentialité justifiée par la France en partant du principe que l'exhaustivité et la transparence risquent de compromettre la sécurité nationale ou les intérêts commerciaux. Cependant, l'expérience de la transparence au cours de ces trente dernières années a balayé ces craintes.

La majorité des États, dont la plupart des grands exportateurs d'armes (comme les États-Unis, la Chine, la Russie, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni), publient déjà régulièrement des données sur leurs échanges commerciaux et transferts d'armes internationaux. Autrefois l'exception, la publication de ce type de données est devenue courante pour beaucoup de grands États participant au commerce des armes. Pourtant, les grands fabricants et exportateurs d'armes, qui publient des données exhaustives depuis plusieurs années déjà, ne semblent pas avoir été pénalisés sur le plan commercial. De même, ces pays font aussi partie des plus grandes puissances militaires du monde, et la révélation de leurs transferts d'armes ne semble pas avoir eu d'effets négatifs sur leur sécurité.

La transparence ne nécessite pas de révéler des spécifications techniques ou des informations détaillées sur les prix et les contrats. La plupart des États ont prouvé qu'ils avaient la capacité de communiquer des informations sur leurs transferts d'armes internationaux – et qu'ils le faisaient ; ils ont montré leur volonté de faire preuve de transparence, dans une large ou une moindre mesure. Il est important de faire en sorte que la France présente des rapports réguliers et exhaustifs, afin que les lacunes et les zones floues laissent progressivement la place à des informations transparentes. Une plus grande transparence contribuerait aussi à réduire les critiques du gouvernement quand il livre des moyens légitimes de défense par exemple.

A- Recommandations sur le contenu du rapport. Les parlementaires doivent agir auprès du ministre des Armées pour qu'il améliore la transparence du rapport au Parlement qui doit comprendre au minimum les données suivantes pour chaque transfert :

- *l'État partenaire (de l'importation, de l'exportation, du transit, du transbordement ou du transfert),*
- *le type de matériel,*
- *les quantités de matériel,*
- *l'identité des utilisateurs finaux et l'utilisation finale déclarée des matériels,*
- *les dates des prises de commande et des livraisons,*
- *les acteurs intermédiaires facilitant la réalisation du transfert,*
- *les refus d'exporter par pays en précisant les motivations,*
- *la valeur financière du transfert.*

B- Recommandation sur la périodicité du rapport. Un autre aspect fondamental est le caractère régulier de la publication du rapport afin de disposer d'une information actualisée. Les parlementaires doivent agir auprès du ministère des Armées pour qu'il augmente la fréquence de publication des données. Au-delà du rapport annuel consolidé, le ministère des Armées devrait publier en ligne régulièrement l'ensemble des données pertinentes, par exemple sur une base trimestrielle.

C- Recommandations sur les délais légaux de publication des différents rapports (au Parlement et au TCA). A cela s'ajoute la nécessité que les parlementaires veillent au respect par le gouvernement de ses obligations en matière de délai de publication :

- le ministère des Armées respecte la date légale du 1^{er} juin pour adresser le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement au Parlement ;
- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères respecte la date légale du 31 mai pour adresser son rapport annuel au TCA et le rend public conformément à la pratique française depuis l'entrée en vigueur du TCA ;
- le rapport annuel au TCA est transmis à tous les parlementaires ou intégré dans le rapport au Parlement, ce qui est déjà partiellement le cas, puisque la partie relative aux ALPC figurant dans le rapport annuel au TCA figure dans le rapport annuel au Parlement.

D- Recommandations sur le rôle du Parlement en matière de contrôle. Le Parlement doit enfin exercer un contrôle permanent sur les ventes d'armes décidées par le Premier ministre.

- Le Parlement doit organiser périodiquement un véritable débat public sur le rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement de la France et sur le rapport au Traité sur le commerce des armes afin que les décisions d'octroi de licences d'exportation soient soumises à une plus grande surveillance publique.
- Les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, à l'image de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de la défense nationale et des forces armées, et celles du Sénat doivent organiser régulièrement des auditions publiques pour les ministères prenant part au processus décisionnel d'évaluation des risques des exportations d'armes, avec le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN), les acteurs industriels et la société civile au sujet des transferts d'armes de la France.
- Les parlementaires doivent adresser régulièrement des questions écrites et orales aux ministères qui prennent part au processus décisionnel du contrôle à l'exportation des armes afin de contribuer au débat public sur les transferts d'armes de la France.
- Les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, à l'image de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de la défense nationale et des forces armées, et celles du Sénat doivent rédiger un rapport exhaustif, critique et détaillé, à partir du rapport annuel rédigé par le ministère des Armées et du rapport au Traité sur le commerce des armes.
- Les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, à l'image de la Commission des affaires étrangères et de la Commission de la défense nationale et des forces armées, et celles du Sénat doivent se doter de compétences techniques dans le domaine des exportations d'armement, et notamment du cadre juridique applicable à ces exportations, particulièrement en ce qui concerne le lien entre le respect du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire et les décisions de transferts d'armes.
- Le Parlement doit mettre en place des contrôles pour garantir que la France respecte ses engagements internationaux dans le domaine des exportations d'armes.

4. LE CAS DES TRANSFERTS D'ARMES À L'ARABIE SAOUDITE OU L'OPACITÉ EN PRATIQUE

La France a livré pour plus de 4,7 milliards d'euros de matériels de guerre à l'Arabie saoudite depuis le début du conflit au Yémen. Mais les données officielles fournies par la France ne permettent pas de connaître précisément la nature des livraisons effectuées. Ainsi, les Annexes du rapport au Parlement ne permettent pas de savoir : si la France a continué explicitement à délivrer des licences d'exportation pour la livraison de munitions pour canon Caesar et de canons Caesar depuis le début du conflit au Yémen ; et si elle a bien effectué de telles livraisons. Les Annexes ne rendent pas non plus compte de la complexité des opérations de transfert auxquelles la France participe, comme dans le cas de la fourniture en cours de véhicules blindés de combat canadiens à l'Arabie saoudite, ni de la diversité des transferts réalisés (prestations de formation). Le rapport au Parlement ne fournit en définitive aucune information « pertinente et essentielle » permettant de comprendre la nature des transferts d'armes réalisés et d'en saisir la portée, afin d'en analyser la conformité avec les engagements internationaux de la France.

SOUS-TRAITANCE ET FORMATION MILITAIRE (CMI DEFENCE SAS, CAMPUS COCKERILL)

La France n'est pas seulement un fournisseur direct de l'Arabie saoudite, elle en est aussi un fournisseur indirect. La France ne fournit pas seulement des matériels de guerre, elle fournit également des prestations de formation.

En 2014, le Canada a signé le plus important contrat d'armement de son histoire avec l'Arabie saoudite, approuvé en 2016 par le gouvernement de Justin Trudeau. Le contrat concerne l'exportation de véhicules blindés de combat, pour un montant de 15 milliards de dollars canadiens. Il comprend la livraison de 928 véhicules blindés LAV 6 (Light Armoured Vehicles), produits par la filiale canadienne de General Dynamics Land Systems (GDLS).¹⁵ Depuis que l'existence de ce contrat est connue, Amnistie Internationale Canada francophone et une coalition d'ONG n'ont cessé de se mobiliser pour empêcher la livraison de ces matériels de guerre. À la suite du meurtre de Jamal Khashoggi, le Premier ministre Justin Trudeau a entrepris de réviser les permis délivrés. Pourtant des livraisons ont été effectuées. Dans le cadre de ce même contrat, le groupe belge Cockerill Maintenance & Ingénierie (groupe CMI renommé John Cockerill en mai 2019) et sa branche défense (CMI Defence) ont emporté un contrat de sous-traitance. Ce dernier, nommé contrat AB¹⁶, porte sur la livraison de tourelles-canon (calibre 105 mm et moyen calibre)¹⁷ destinés à équiper les blindés canadiens.

La France est impliquée à deux titres dans le contrat de sous-traitance remporté par CMI Defence. La filiale française de cette dernière, CMI Defence SAS, installée à Distroff (Moselle), produit les canons de 105 mm destinés aux 119 véhicules blindés canadiens qui en seront

¹⁵ « Des centaines de véhicules d'assaut vendus à l'Arabie saoudite », *Radio Canada*, 20 mars 2018, disponible à l'adresse : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1090465/vente-chars-assaut-canada-arabie-saoudite>

¹⁶ Nathan Gain, « L'industrie belge, grande oubliée du programme CAMO? », *Forces Opérations Blog*, 21 février 2018, disponible à l'adresse <http://forcesoperations.com/lindustrie-belge-grande-oubliee-du-scorpion-belge/> Voir aussi CMI, Rapport d'activités 2015, *Records sans frontière*, pp.22-23, disponible à l'adresse <https://docplayer.fr/47872374-Records-sans-frontiere-rapport-d-activites-cockerill-maintenance-ingenierie.html>

¹⁷ Pierre Tran, « US Army test-fires Belgian-made gun amid plans for Stryker upgrade competition », *Defense News*, 19 juin 2018, disponible à l'adresse www.defensenews.com/digital-show-dailies/eurosatory/2018/06/19/us-army-test-fires-belgian-made-gun-amid-plans-for-stryker-upgrade-competition/

équipés : « Les canons sont fabriqués à Distroff, près de Thionville en Moselle, la coque des tourelles à Aubange, en Belgique ».¹⁸ Puis CMI Defence SAS transfère les canons de 105mm en Belgique où « l'assemblage final, 4 000 pièces avec composants électroniques, se fait à Aubange et à Liège. Plus d'une centaine de tourelles ont été livrées au Canada. »¹⁹ Au titre du TCA et de son article 4, l'exportation de « pièces et composants » est contrôlée lorsqu'elle se fait « sous une forme rendant possible l'assemblage des armes classiques. »

La France est également impliquée au titre du volet Formation.²⁰ En effet, CMI Defence a également emporté un contrat de formation relatif aux véhicules blindés. Dans cette perspective, l'entreprise a créé le Campus Cockerill à Commercy (Meuse), sur un ancien site militaire. Sa construction a été financée à hauteur de 70 millions d'euros par l'entreprise belge, avec une participation financière de l'État et de la région Lorraine.²¹ En 2015, le dossier relatif au projet d'aménagement de Commercy indique que le campus « d'une capacité de 120 personnes accueillera, à compter de 2017 et pour une durée de sept ans, des militaires du Golfe qui y suivront trois mois de cours théoriques suivis d'un mois de pratique [...] »²² sur le champ de tir de Suippes, suite à un accord-cadre conclu avec le ministère des Armées. En avril 2019, Geneviève Darrieussecq, la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, visitait le Campus Cockerill.²³

Les données fournies par le gouvernement britannique à son parlement en 2018, viennent confirmer cette activité de formation à destination de militaires saoudiens.²⁴ À la date de cette note, Amnesty International France n'est pas en mesure de dire si la formation des militaires saoudiens a débuté.

Selon les termes du rapport au Parlement 2019, il est indiqué que la France a délivré des licences d'exportation pour des formations opérationnelles à l'Arabie saoudite, pour un montant de plus de 74 millions d'euros (licence AMA 4), sans autre précision. Néanmoins, ce type d'information est nouveau. Les éditions précédentes du rapport au Parlement ne comprenaient pas de telles informations. Du reste, ce type de formation entrant dans la catégorie des « matériels assimilés » est soumis à contrôle à l'exportation au même titre que les matériels de

¹⁸ Michel Cabirol, « CMI, ce groupe belge qui rêve de s'offrir Renault Trucks Defense », *La Tribune*, 6 février 2017, disponible à l'adresse www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/cmi-ce-groupe-belge-qui-reve-de-s-offrir-renault-trucks-defense-636115.html Henry de Frahan, « Les tourelles de CMI Defence en action au camp de Suippes », *Forces Opérations Blog*, 19 juin 2018, disponible à l'adresse <http://forcesoperations.com/les-tourelles-de-cmi-defence-en-action-au-camp-de-suippes/> YouTube, John Cockerill, CMI Defence Workshops, mise en ligne le 5 octobre 2018, disponible à l'adresse www.youtube.com/watch?v=7zzFqVdIF1E

¹⁹ « La Belgique interdit les armes lorraines pour l'Arabie saoudite », *L'Est Républicain*, 18 juin 2019, disponible à l'adresse www.estrepublicain.fr/actualite/2019/06/18/la-belgique-interdit-les-armes-lorraines-pour-l-arabie-saoudite

²⁰ Philippe Lawson, « CMI décroche un contrat de 5 milliards en Arabie saoudite », *L'Echo*, 28 août 2014, disponible à l'adresse www.lecho.be/entreprises/industries-de-base/cmi-decroche-un-contrat-de-5-milliards-en-arabie-saoudite/9538447.html

²¹ La Région Lorraine, « Subvention à l'entreprise Campus Cockerill : la réalité des faits ! », *Facebook*, 7 décembre 2015, disponible à l'adresse www.facebook.com/laRegionLorraine/photos/a.444103332319767/1072373846159376/?type=3 Voir aussi « Formation de militaires Saoudiens : 600 000 euros d'aide de la Lorraine qui dérangent », *L'Est Républicain*, 8 décembre 2015, disponible à l'adresse www.estrepublicain.fr/actualite/2015/12/08/formation-de-militaires-saoudiens-600-000-euros-d-aide-de-la-lorraine-qui-derangent

²² « Projet d'aménagement Commercy : dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement », 30 mars 2016, disponible à l'adresse www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/caserne_commercy_hirondelles_annexe_t.pdf Voir aussi Darren Calabrese, « Armoured vehicles in Saudi deal will pack lethal punch », *The globe and mail*, 6 janvier 2016, disponible à l'adresse www.theglobeandmail.com/news/politics/armoured-vehicles-in-saudi-deal-will-pack-lethal-punch/article28046099/

²³ « Photos. La reconversion réussie du campus Cockerill à Commercy saluée par une secrétaire d'Etat », *L'Est Républicain*, 16 avril 2019, disponible à l'adresse www.estrepublicain.fr/edition-de-bar-le-duc/2019/04/16/photos-la-reconversion-reussie-du-campus-cockerill-a-commercy-saluee-par-une-secretaire-d-etat#0_4

²⁴ Au Royaume-Uni, le 'Committee on Arms Export Control' de la Chambre des communes qui n'a pas d'équivalent au sein du Parlement français, est engagé dans un processus de contrôle des transferts d'armes britanniques à l'Arabie Saoudite et aux EAU. Le 14 mars 2018, il s'est adressé au ministère du Commerce international - qui a la responsabilité du contrôle des exportations d'armes - pour obtenir une liste détaillée des licences d'exportation accordées pour des transferts vers l'Arabie saoudite et les EAU. Des informations qui ont bel et bien été transmises et qui sont disponibles sur le site du Parlement britannique et sur ce lien (voir onglet SIELs-incorporation-no munition) <http://bit.ly/2YvQqbh>

guerre, depuis 2017 seulement.²⁵ La question reste entière de savoir dans quelle mesure le contrat de formation des militaires saoudiens a fait l'objet d'une licence d'exportation.

En mars 2019, Amnesty Internationale Canada francophone et une coalition d'ONG s'adressaient dans une lettre publique au Premier ministre Justin Trudeau pour lui demander d'annuler les permis d'exportation des blindés : « *Ces véhicules risquent d'être utilisés dans le conflit actuel au Yémen pour commettre de graves violations du droit international humanitaire ou du droit international en matière de droits de la personne. En fait, des sources médiatiques crédibles rapportent que des VBL auraient déjà été utilisés dans ce conflit. C'est pourquoi nous exhortons tous les États à bannir la vente et le transfert d'armement aux gouvernements qui risquent de se servir de ces mêmes armes dans le conflit au Yémen.* »²⁶

En Belgique, à la suite des révélations de l'enquête #BelgianArms, qui prouve que des tourelles-canon conçues par CMI Defence ont été utilisées au Yémen, Amnesty International Belgique francophone a demandé le 8 mai 2019 la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'État belge, à la suite de recours introduits par la Ligue des droits humains belge (LDH) et la Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), en décembre 2017, a annulé le 14 juin 2019²⁷ plusieurs licences d'exportation à destination de l'Arabie saoudite, dont celles concernant les tourelles-canon de CMI Defence, au motif que le gouvernement de la Région wallonne n'a pas tenu compte « *des antécédents du pays acheteur dans les domaines notamment du respect de ses engagements internationaux en ce qui concerne le non-recours à la force et du droit international humanitaire.* »²⁸

Les licences en question, délivrées en octobre 2017, ayant été exécutées, la LDH et le CNAPD ont lancé une plainte pénale contre CMI Defence (mais aussi la FN Herstal) pour avoir exporté du matériel militaire à destination de l'Arabie saoudite alors que les licences délivrées contiennent une clause libellée comme suit : « *La validité de la présente licence est suspendue lorsque le pays destinataire est impliqué dans un conflit international ou interne.* »²⁹ À l'appui de cette action, Amnesty International Belgique francophone rappelle que pour « *justifier ses ventes d'armes à Riyad, la Région wallonne n'a cessé d'assurer ces dernières années qu'elles n'étaient destinées qu'à la Garde royale et à la Garde nationale saoudiennes, qui agissent à*

²⁵ Voir https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035355503

²⁶ Amnesty International Canada francophone, *Des ONG maintiennent que le Canada doit prendre une décision concernant la vente de véhicules blindés légers à l'Arabie saoudite*, 5 mars 2019, disponible à l'adresse <https://amnistie.ca/sinformer/communiques/local/2019/canada/ong-maintiennent-que-canada-doit-prendre-une-decision>

²⁷ Cette annulation s'inscrit dans la lignée de diverses demandes de suspension et d'annulation concernant 28 licences d'exportation vers l'Arabie saoudite introduites par la LDH belge et le CNAPD devant le Conseil d'Etat belge, en décembre 2017. Ces recours ont trouvé une première conclusion en juin 2018. Ils ont abouti à la suspension d'une partie des licences par le Conseil d'État. Le juge a considéré que ces dernières avaient été octroyées alors que le bilan catastrophique en termes de respect des droits humains du régime saoudien était connu et documenté depuis de nombreuses années. Voir Amnesty International Belgique francophone, *L'arrêt du Conseil d'État est une bonne nouvelle, mais plus de transparence est essentiel*, 30 juin 2018, disponible à l'adresse www.amnesty.be/infos/actualites/wallonie-transparente

²⁸ « Conseil d'Etat. Licences d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite: Annulation », arrêt 244.804, disponible à l'adresse www.raadvst-consetat.be/?page=news&lang=fr&newsitem=541 François Witvrouw, « Nouveau coup d'arrêt pour l'exportation d'armes wallonnes en Arabie saoudite », *L'Echo*, 14 juin 2019, disponible à l'adresse www.lecho.be/entreprises/general/nouveau-coup-d-arret-pour-l-exportation-d-armes-wallonnes-en-arabie-saoudite/10136599.html Voir aussi Amnesty International Belgique francophone, *Annulation de plusieurs licences d'exportations d'armes wallonnes*, 14 juin 2019, disponible à l'adresse www.amnesty.be/infos/actualites/armes-conseil-etat?lang=fr

²⁹ Amnesty International Belgique francophone, *#BelgianArms : Il faut une Commission d'enquête parlementaire*, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.amnesty.be/infos/actualites/belgianarms LDH belge, *Exportation d'armes wallonnes en Arabie saoudite : la Justice appelée au secours des droits fondamentaux*, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.liguedh.be/exportation-darmes-wallonnes-en-arabie-saoudite-la-justice-appellee-au-secours-des-droits-fondamentaux/

l'intérieur du pays. »³⁰ Or, l'enquête #BelgianArms a révélé « la présence de la Garde nationale au Yémen, équipée de chars dont les tours d'artillerie et les munitions sont de fabrication belge ». ³¹ Le 19 juin 2019, le Canada a accédé au TCA, devenant le 104^{ème} État partie au TCA.

LIVRAISONS DE CANONS CAESAR ET DE MUNITIONS (NEXTER)

En France, suite aux révélations du média Disclose, le 7 mai 2019, et évoquant le chargement de huit canons Caesar, la ministre des Armées confirmait publiquement, le 8 mai 2019³², que le navire saoudien *Bahri Yanbu* devait charger des armes françaises.³³ Il s'agit selon la ministre d'un chargement qui intervient « en application d'un contrat commercial qui a été passé il y a plusieurs années. »³⁴ En raison de la pression publique, le navire n'a finalement pas chargé sa cargaison d'armes. Par la suite, le gouvernement n'a jamais donné publiquement d'information indiquant ce qu'est devenu ce chargement et s'il a finalement été livré. L'absence d'explication claire, exhaustive et détaillée de la part du gouvernement a nourri des suspicions légitimes quant au chargement de ces armes françaises par un autre navire saoudien, le *Bahri Tabuk*, au port de Marseille-Fos, les 28-29 mai 2019.³⁵ Ce navire arrivait du port de Saint John au Canada où il avait chargé des véhicules blindés de combat à destination de l'Arabie saoudite (voir ci-dessus). De son côté, le média Disclose révélait que le navire devait, selon ses sources, charger à Marseille-Fos des munitions Nexter pour canon Caesar, dans le cadre du contrat OASIS 6.³⁶ En définitive, plusieurs sources démentirent le chargement de matériel militaire, et le média Disclose annonça que le chargement prévu selon ses sources aurait lieu finalement à un autre endroit.

→ LE CAS DES CANONS CAESAR (NEXTER)

Amnesty International, comme d'autres organisations, a documenté le déploiement par l'Arabie saoudite de canons Caesar dans le cadre du conflit au Yémen³⁷, tandis que le média Disclose a révélé le risque que des populations civiles soient prises sous leur feu. Les différentes éditions du rapport au Parlement ne nous apprennent rien sur la livraison de canons Caesar à l'Arabie saoudite. En l'absence d'informations officielles sur l'exportation de canons Caesar, c'est la recherche à partir de différentes sources d'informations appartenant au domaine public qui permet d'obtenir des précisions pour prouver les transferts français de ce type de matériel. Le premier contrat (ME76) pour la fourniture de canons Caesar à la Garde nationale saoudienne a été passé en 2006 pour la fourniture de quatre-vingts pièces.³⁸ Un second contrat (ME4B) a été conclu en 2009 pour la fourniture de vingt pièces toujours pour la Garde nationale saoudienne.³⁹ Les cent pièces d'artillerie ont été livrées de 2010 à 2011, sous forme de kits à

³⁰ Vincent Georis, « La FN et CMI attaquées en justice pour leurs ventes d'armes à l'Arabie saoudite », *L'Echo*, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/la-fn-et-cmi-attaquees-en-justice-pour-leurs-ventes-d-armes-a-l-arabiasaoudite/10124867.html

³¹ *Ibid.*

³² « Florence Parly face à Jean-Jacques Bourdin en direct », BFMTV, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.bfmtv.com/mediaplayer/video/florence-parly-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-1159665.html

³³ [Révélations] Yémen: de nouvelles armes françaises expédiées en secret vers l'Arabie saoudite, *Disclose*, 7 mai 2019, disponible à l'adresse <http://bit.ly/2WXYrJ6>

³⁴ *Op.cit.*, « Florence Parly face à Jean-Jacques Bourdin en direct ».

³⁵ Amnesty International France, *France. Il faut immobiliser le Bahri Tabuk, navire de la honte, suspecté de transporter des armes vers l'Arabie saoudite, 28 mai 2019*, disponible à l'adresse www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/05/france-authorities-must-stop-armsladen-ship-of-shame-bound-for-saudi-arabia/

³⁶ « [Révélations] Des munitions de canons Caesar expédiées vers l'Arabie saoudite depuis Marseille », *Disclose*, disponible à l'adresse <http://bit.ly/2RAJO41>

³⁷ Amnesty International France, *La divulgation de documents militaires met en évidence la nécessité de mettre fin aux flux d'armes vers le conflit au Yémen*, disponible à l'adresse www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/04/france-leaked-military-documents-underscore-need-to-end-flow-of-arms-to-yemen-conflict/

³⁸ « Soflog Telis en manœuvre », *Stratégies logistique*, 22 août 2011, www.strategie-logistique.com/soflog-telis-en-manoeuvre.3631

³⁹ *Ibid.*

assembler.⁴⁰ Les déclarations volontaires faites par la France au Registre des armes classiques des Nations unies, institué au début des années 1990⁴¹, confirme partiellement ces informations. La France n'a fait aucune déclaration en 2009, ni en 2010, et ne mentionne pour l'année 2011 aucune exportation de canons Caesar. Par contre, en 2013, elle indique avoir exporté trois kits Caesar à l'Arabie saoudite sans plus d'information ainsi que vingt-cinq canons d'artillerie en 2014 qui sont en tout état de cause des kits Caesar. Entre 2010 et 2014, la France aurait donc livré au moins 128 canons Caesar à l'Arabie saoudite si l'on cumule les informations relatives aux contrats ME76, ME4B et celles disponibles dans le cadre du Registre des armes classiques des Nations unies. Ces informations sont corroborées par les données de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) qui rapporte l'exportation de 132 canons Caesar entre 2010 et 2015.⁴² Le rapport annuel au TCA, publié le 24 juin 2019, vient apporter de nouvelles informations sur la livraison par la France de pièces d'artillerie à l'Arabie saoudite. Ainsi en 2018, la France a livré vingt-quatre canons de 155 mm à l'Arabie saoudite.⁴³ Cette information appelle plusieurs remarques. Premièrement, la transparence de la France apparaît limitée puisqu'elle mentionne uniquement le calibre des canons et non pas leur nom. Pour autant, selon des informations publiques crédibles, il s'agirait bien de canons Caesar. Du reste, le média Disclose a révélé la livraison, en octobre 2018, d'une dizaine de canons Caesar à l'Arabie saoudite qui ont été chargés au port du Havre sur le *Bahri Jazan*.⁴⁴ En second lieu, le rapport annuel au TCA n'est pas transmis par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au Parlement. Enfin, en troisième lieu, les informations fournies par le rapport au Parlement sur les catégories de matériels de guerre ayant fait l'objet d'une licence d'exportation depuis le début du conflit ne nous indiquent en aucun cas si ces licences couvrent explicitement la livraison de canons Caesar (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : licences délivrées pour la catégorie ML2 (canons, obusiers, pièces d'artillerie, mortiers, etc.)⁴⁵ relevant de la liste des matériels de guerre soumis à contrôle à l'exportation⁴⁶

| Année | Nombre de licences | Montant des licences en euros |
|--------------|--------------------|-------------------------------|
| 2015 | 10 | 4 018 935 572 |
| 2016 | 10 | 2 979 181 500 |
| 2017 | 2 | 803 013 000 |
| 2018 | 10 | 710 224 108 |
| Total | 32 | 8 511 354 180 |

→ LE CAS DES LIVRAISONS DE MUNITIONS (OBUS ET FUSÉES D'ARTILLERIE) POUR CANON CAESAR

Une nouvelle fois, les différentes éditions du rapport au Parlement ne nous apprennent rien sur la livraison de munitions pouvant être utilisées par les canons Caesar en dehors des informations recensées dans le tableau 2 ci-dessous. De plus, le rapport au Parlement ne mentionne pas le nom des contrats signés ni leur date de signature – donc pas de mention d'un contrat OASIS 6 conclu par Nexter avec l'Arabie saoudite comme révélé par le média Disclose.

⁴⁰ Les informations qui suivent montrent un canon Caesar exposé lors du salon AFED (The Armed Forces Exhibition for Diversity of Requirements & Capabilities) organisé par le ministère de la Défense saoudien du 25 février au 3 mars 2018, à Riyad https://twitter.com/SAUDI_AFN/status/968474992106188801

⁴¹ Les informations tirées du Registre des armes classiques des Nations unies le sont à la date du mois de mai 2019 sur l'ancienne version du site qui a été supprimée. La nouvelle version du site n'est toujours pas actualisée à la date de cette note.

⁴² Voir www.sipri.org/databases/armstransfers

⁴³ Voir <https://thearmstradetreaty.org/download/cafb784e-ea72-3839-a078-edcb072a6f4e>

⁴⁴ Voir <https://made-in-france.disclose.ngo/fr/chapter/the-route-of-a-secret-shipment>

⁴⁵ Armes à canon lisse d'un calibre égal ou supérieur à 20 mm, autres armes ou armements d'un calibre supérieur à 12,7 mm (calibre 0,50 pouce), lance-fumées, lance-projectiles et accessoires, comme suit, et leurs composants spécialement conçus.

⁴⁶ *Op.cit.*, Rapport annuel 2019 au Parlement sur les exportations d'armement.

Tableau 2 : licences délivrées pour la catégorie ML3 (munitions, etc.)⁴⁷ relevant de la liste des matériels de guerre soumis à contrôle à l'exportation⁴⁸

| Année | Nombre de licences | Montant des licences en euros |
|--------------|--------------------|-------------------------------|
| 2015 | 12 | 581 452 395 |
| 2016 | 9 | 242 790 461 |
| 2017 | 11 | 1 325 269 384 |
| 2018 | 12 | 742 667 306 |
| Total | 44 | 2 892 179 546 |

Encore une fois, les sources ouvertes permettent d'apporter quelques précisions sans prétendre pour autant à l'exhaustivité. Ainsi, selon une information publique, il existait des craintes en novembre 2018 que Nexter Munitions ne réalise pas son chiffre d'affaire 2018, sauf à obtenir la licence d'exportation pour le dernier contrat OASIS (sans qu'il soit précisé s'il s'agit du contrat OASIS 6), dont environ 100 millions d'euros avait déjà été réalisés au 1^{er} octobre 2018 sur 250 millions d'euros prévus.⁴⁹ Suite aux révélations du média Disclose (mentionnées ci-dessus) portant sur le chargement de munitions pour canon Caesar à Marseille-Fos, à aucun moment, la ministre des Armées n'a infirmé ou confirmé une telle information. La question reste donc entière.

Selon des informations publiques, le groupe Nexter⁵⁰ est un fournisseur historique de l'Arabie saoudite en munitions, notamment de gros calibre. Le groupe Nexter comprend un pôle munitions composé de Nexter Munitions et des sociétés Mecar (Belgique) et Simmel Diffesa (Italie). Ces deux sociétés ont été rachetées ces dernières années par le groupe Nexter. L'ensemble de ces trois entités forme le pôle ABG (Ammunition Business Group). Nexter Munitions dépend à 55 % de l'Arabie saoudite et Mecar à 80 %.⁵¹ Le groupe Nexter a également racheté la SNPE dont la société Eurengo est une filiale à 100 %. Eurengo compte parmi ses principaux clients l'Arabie saoudite.⁵² Le 8 mai 2019, des médias belges ont révélé l'enquête #BelgianArms⁵³ qui vient prouver que des armes belges ont été utilisées au Yémen. L'enquête révèle entre autre que des munitions de 90 mm F3/F4 HET-T (M678)⁵⁴ produites par l'entreprise Mecar, filiale à 100 % du groupe Nexter, sont utilisées au Yémen.⁵⁵

En mars 2018, la société Eurengo, qui fabrique des charges modulaires propulsives pour munitions d'artillerie, a vu son activité bloquée par son fournisseur de poudre depuis 2014⁵⁶, Nitrochemie, qui appartient pour partie au groupe de défense allemand Rheinmettal et au groupe de défense suisse Ruag.⁵⁷ Cette situation s'explique par la décision allemande de mettre

⁴⁷ Munitions et dispositifs de réglage de fusées, comme suit, et leurs composants spécialement conçus, couvrant notamment, les catégories ML1 et ML2.

⁴⁸ *Op.cit.*, Rapport annuel 2019 au Parlement sur les exportations d'armement.

⁴⁹ Compte-Rendu du Comité de groupe du 22 novembre 2018, CGT Nexter, disponible à l'adresse www.fnte.cgt.fr/giat/IMG/pdf/181122_cr_comite_de_groupe.pdf

⁵⁰ Depuis décembre 2015, l'entreprise allemande KMW et Nexter forment le groupe européen franco-allemande KNDS.

⁵¹ *Op.cit.*, Compte-Rendu du Comité de groupe du 22 novembre 2018.

⁵² Clément Pougeoise, « Ces explosifs "made in Bergerac" qui séduisent le monde entier et ont créé 42 emplois », *Sud Ouest*, 28 septembre 2017, disponible à l'adresse www.sudouest.fr/2017/09/28/des-explosifs-made-in-bergerac-pour-l-armee-francaise-l-inde-et-l-arabie-saoudite-3815435-1733.php

⁵³ « Des armes fabriquées en Wallonie tuent au Yémen », *Le Soir.be*, 8 mai 2019, disponible à l'adresse www.lesoir.be/222899/article/2019-05-08/des-armes-fabriquees-en-wallonie-tuent-au-yemen

⁵⁴ Voir www.mecar.be/data/115685925590mmM678.pdf et voir le catalogue Nexter Munitions (ABG), édition 2015 disponible à l'adresse <https://studylib.net/doc/25243324/catalogue-nexter-abg>

⁵⁵ Amnesty International Belgique, #BelgianArms : Il faut une Commission d'enquête parlementaire.

⁵⁶ « Rheinmetall Nitrochemie, Nexter Munitions Sign Agreement », *Al Defaiya*, 6 février 2014, disponible à l'adresse www.defaiya.com/news/International%20News/Europe/2014/02/06/rheinmetall-nitrochemie-nexter-munitions-sign-agreement

⁵⁷ Julie Tejerizo, « Sous embargo allemand, Eurengo dans un avenir incertain », *L'Echo-info*, 12 mars 2018, disponible à l'adresse www.l-echo.info/article/bergerac/2018-03-12/sous-embargo-allemand-eurengo-dans-avenir-incertain-58763.html Pascal Faiseaux, « Embargo militaire : le poudrier Eurengo de Bergerac craint pour l'emploi », *France 3 Régions/France TV Info*, 13 mars 2018, disponible à l'adresse <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/dordogne/bergerac/embargo-militaire-poudrier-eurengo-bergerac-craint-emploi-1439851.html>

en place un embargo sur les armes à destination de l'Arabie saoudite. La poudre fournie par Nitrochemie entrait dans la fabrication des charges modulaires propulsives⁵⁸ équipant les munitions de 155 mm utilisées par les canons Caesar saoudiens. C'est finalement la poudre Simmel Diffesa (Italie) qui a été qualifiée en remplacement de la poudre fournie par Nitrochemie selon des informations datées de novembre 2018.⁵⁹

Par ailleurs, selon une source publique, la société allemande Junghans Microtec GmbH a reçu en novembre 2016⁶⁰ l'autorisation de livrer à la France des fusées d'artillerie⁶¹ destinées à équiper les munitions d'artillerie vendues à l'Arabie saoudite (41 644 fusées d'artillerie multifonction)⁶², ce que le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie allemand a confirmé le 3 août 2017.⁶³

Pour finir, des données visuelles sont disponibles en source ouverte. Elles montrent que les forces terrestres saoudiennes disposent de munitions de fabrication Nexter (voir Annexes) : obus de 155 mm LU 111 BB, obus de 155 mm LU-211 HB, obus de 155 mm LU-214, obus de 155 mm LU 217 MS SMK.

LIVRAISONS DE MUNITIONS DE 120 MM (TDA ARMEMENTS SAS)

Par le passé et avant le début du conflit au Yémen, la France a livré d'autres types de pièces d'artillerie à l'Arabie saoudite que les canons Caesar. Elle a ainsi livré par le passé des mortiers de 120 mm RT produits par TDA Armement SAS, une filiale de Thales. Les forces armées saoudiennes disposent de 110 unités selon les informations fournies par le *IJSS Military Balance* 2016.⁶⁴ Dès le début du conflit, ils sont engagés.⁶⁵ Une nouvelle fois, les différentes éditions du rapport au Parlement ne nous apprennent rien sur la livraison de munitions pouvant être utilisées par d'autres systèmes d'artillerie que les canons Caesar (voir tableau 2 ci-dessus). Néanmoins, des éléments visuels sont disponibles en source ouverte. Ils montrent des artilleurs de l'armée de terre saoudienne engagée dans le conflit au Yémen déployant un mortier de 120 mm RT et ses munitions fabriquées par TDA Armements SAS (voir Annexes).

⁵⁸ Voir www.eurenc.com/content/combustible-items/defence-security/modular-artillery-charges/

⁵⁹ *Op.cit.*, Compte-Rendu du Comité de groupe du 22 novembre 2018.

⁶⁰ Réponse du gouvernement fédéral à la question écrite des députés Heike Hansel, Christine Buchholz, Sevim Dağdelen, d'autres députés et le groupe Die Linke, Objet : Catastrophe humanitaire et blocus maritime par l'Arabie saoudite au large des côtes yéménites, Drucksache18/12788, 19 juin 2017, disponible à l'adresse <http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/127/1812788.pdf>

⁶¹ Une fusée d'artillerie est un dispositif fixé sur l'ogive d'un projectile d'artillerie destiné à le faire exploser.

⁶² Jean Périer, « Saudi Arabia Carries on its Deadly Harvest in Yemen », *New Eastern Outlook*, 14 janvier 2017, disponible à l'adresse <https://journal-neo.org/2017/01/14/saudi-arabia-carries-on-its-deadly-harvest-in-yemen/> Voir l'article original Von Gerald Traufetter, 'Deutsche Artilleriezünder für Saudi-Arabien', *Der Spiegel*, 1^{er} décembre 2016, disponible à l'adresse www.spiegel.de/politik/deutschland/ruestungsexporte-bundesregierung-genehmigt-artilleriezuender-fuer-saudi-arabien-a-1123858.html

⁶³ Réponse du Secrétaire d'État pour le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie, Mathias Machnig, à la question écrite des députés Sevim Dagdelen, Annette Groth, Heike Hansel, Andrei Hunko, Susanna Karawanskij et du groupe Die Linke, Objet « Rheinmetall et autres entreprises d'armement en Turquie et les Etats du Golfe et l'internationalisation de l'industrie de l'armement », BT-Drucksache: 18/13074, 3 août 2017, disponible à l'adresse www.bmwi.de/Redaktion/DE/Parlamentarische-Anfragen/2017/18-13074.pdf?__blob=publicationFile&v=4

⁶⁴ « Future Mortar Systems Requirements & Holdings », 22 août 2016, www.defenceiq.com/army-land-forces/whitepapers/future-mortar-systems-requirements-holdings

⁶⁵ YouTube, Trois soldats saoudiens et un soldat émirati ont été tués à la frontière saoudo-yéménite (traduction du titre original en arabe), Télévision Al-arabi, mise en ligne le 25 juin 2015, disponible à l'adresse www.youtube.com/watch?v=G5RdVHpCtSU Voir aussi les photos de Hasan Jamal, pour l'AP, en date du 21 avril 2015 qui corroborent les images du reportage de la chaîne Al-arabi. Elles ont été prises à la frontière avec le Yémen, à Najran, en Arabie saoudite <http://bit.ly/2y9bnNw> <http://bit.ly/2LGBYdl> <http://bit.ly/2LDGhX3> <http://bit.ly/2YIZORY>

5. ANNEXES

Obus de 155 mm LU 211 IM HB (Nexter)

- Capture d'écran d'une vidéo diffusée par le ministère de la Garde nationale saoudienne sur son compte twitter officiel, le 25 mai 2019 (voir de 01:08 à 01:13) <https://twitter.com/sanggovsa/status/1132394785786998789?s=20>
- Traduction du tweet en arabe : « Postés aux les frontières... adorateurs de Dieu... jeûneurs, que Dieu préserve notre pays et nos soldats de tout mal » # Ministère de la garde nationale



- Capture d'écran du catalogue Nexter Munitions (ABG), édition 2015 : <https://studylib.net/doc/25243324/catalogue-nexter-abg>

nexter
MUNITIONS

FIELD ARTILLERY AMMUNITION

Field Artillery Ammunition

155mm LU 211

INSENSITIVE OR CONVENTIONAL VERSION

MISSION

The LU 211 HE shell provides a long-range fire capability. It engages targets at a range of 30km with NATO standard 155mm/39 calibre guns (M109, M198...), and at a range of 40km with 155mm/52 calibre guns (CAESAR®, PZH2000...) meeting the requirements of JB MoU and NABK standards. The efficiency of the LU 211 HB and BB versions, based on a same standard shell body (blast and fragmentation), is more than twice that conventional 155mm shells, irrespective of angle of impact or burst height. In addition, its piercing/penetration capability gives an excellent performance when used as an anti-structure ammunition.

The LU 211 shell can be filled with High Explosive like TNT, compo B and EIDS* XF 13 333 explosive composition for the insensitive version called LU 211 IM.

This version is fully IM compliant with the STANAG 4439.

To be able to meet specific requirements, different versions for training are offered.

TECHNICAL DATA

| | LU 211 HB | LU 211 BB |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Tabular weight with fuze | 43.25kg | 44.65kg |
| Length without fuze | 769mm | 771mm |
| Maximum range | 30km | 40km |

Obus de 155 mm LU-214 (Nexter)

- À gauche : photographie d'un artilleur extrayant un obus Nexter de 155 mm LU 214 d'un canon Caesar de la Garde nationale saoudienne, accompagnant l'article : Abdullah Al La'jem, Jaber Madkhali (province de Najran), « Garde nationale : nous avons tué les dirigeants des houthis », *Al Watan*, 13 août 2016, disponible à l'adresse <http://bit.ly/2XOfCtR>
- À droite : photographie (relayée sur twitter le 19 novembre 2016) d'un artilleur de la garde nationale saoudienne s'apprêtant à charger un canon Caesar avec un obus Nexter de 155 mm LU 214, traduction de l'inscription sur l'obus de l'arabe au français : « Dédicace de la tribu Al-masarir aux houthis ennemis de Dieu », disponible à l'adresse : https://twitter.com/green_lemonn/status/799934490634113026



- Capture d'écran du catalogue Nexter Munitions (ABG), édition 2015 : <https://studylib.net/doc/25243324/catalogue-nexter-abg>

Field Artillery Ammunition

nexTER
MUNITIONS

FIELD ARTILLERY AMMUNITION

155mm LU 214



MISSION
The LU 214 is a smoke shell belonging to the 52 calibre shell family. It offers the range capability of the LU 211 HE shell.

TECHNICAL DATA

| | LU 214 HB | LU 214 BB |
|---|------------|------------|
| Tabular weight with fuze | 43.25kg | 44.65kg |
| Length without fuze | 769mm | 771mm |
| Maximum range | 30km | 40km |
| Size (m) and duration (s) of the smoke screen | -200m/180s | -200m/180s |

Obus de 155 mm LU-217 MS SMK (Nexter)

- Photographie d'un obus Nexter de 155 mm LU 217 MS SMK à proximité d'un canon Caesar saoudien. La traduction de l'inscription sur l'obus signifie : « Ville médicale du roi Saoud [King Saoud Medical City]. Merci pour vos efforts et pour votre soutien ». Elle est la même que sur toutes les autres photos présentes également sur l'article qui suit, dont la photo ci-dessous est extraite : « Les soldats postés aux frontières remercient à leur manière la ville médicale du roi Saoud », 28 décembre 2015, disponible à l'adresse <http://www.faifaonline.net/portal/2015/12/28/237793.html> Voir également l'article suivant : « Photos : les soldats postés à la frontière sud adressent un message spécial transcrit sur les obus à destination de la cité médicale du roi Saoud », 31 décembre 2015, disponible à l'adresse <https://mz-mz.net/579604/>



- Capture d'écran du catalogue Nexter Munitions (ABG), édition 2015 : <https://studylib.net/doc/25243324/catalogue-nexter-abg>

nexter
MUNITIONS

FIELD ARTILLERY AMMUNITION

155mm LU 217 MS SMK

MISSION
The LU 217 is a multi-spectral smoke shell belonging to the 52 calibre shell family. The base ejected payload operates in the infrared and visible spectrum.

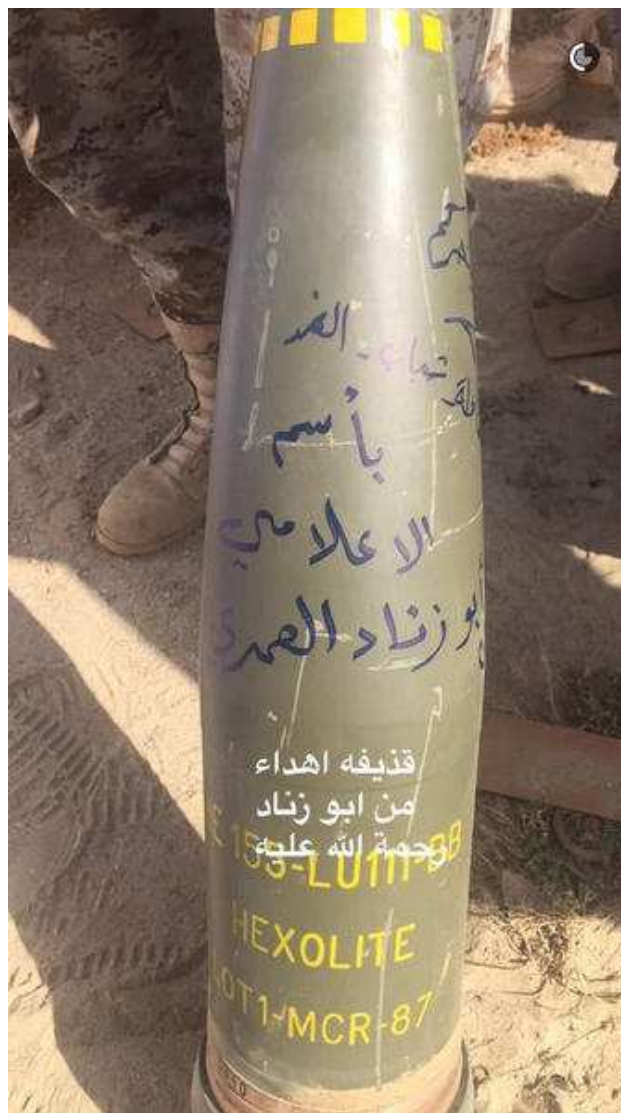
TECHNICAL DATA

| | |
|--------------------------|--|
| Maximum range capability | Compatible with modular charge system up to Z6 |
| Payload delivery range | ~90% of the maximum ballistic range |
| Spectrum Bandwidth | 0.4µm to 12µm |
| Duration | 120-150 seconds |

Field Artillery Ammunition

Obus de 155 mm LU-111 BB (Nexter)⁶⁶

- Photo d'un obus Nexter de 155 mm LU-111 BB extraite des articles : « En vidéo et en images, les funérailles de Abou Zined et les forces armées lancent un obus en son nom » (traduction du titre original en arabe), 27 novembre 2015, disponible à l'adresse <https://qalamsa.com/?p=14292> « Lancement d'un obus sur les houthis au nom du journaliste saoudien "Abu Zined Al-omari" » (traduction du titre original en arabe), Yemen Press, 28 novembre 2015, disponible à l'adresse <https://yemen-press.com/news62445.html>
- Traduction du texte en arabe sur la photo : « Dédicace de Abou Zined que Dieu lui fasse miséricorde »



⁶⁶ « Artillery Ammunition (Europe) », *Forecast International*, Novembre 2010, disponible à l'adresse www.forecastinternational.com/archive/disp_pdf.cfm?DACH_RECNO=818 Voir aussi <http://www.army-guide.com/eng/product4665.html>









Obus de 120 mm (TDA Armements SAS)

- Photographie d'un obus d'artillerie de 120 mm produit par TDA Armements SAS, extraite de l'article « En images... Découvrez la vie des soldats saoudiens aux frontières » (traduction du titre original en arabe), *Taiz Online*, 3 février 2016, disponible à l'adresse <https://www.taizonline.com/news2557.html> L'article présente des images diffusées par l'Agence de presse saoudienne (WAS) qui relatent la vie quotidienne des soldats saoudiens aux frontières (il s'agit de soldats de l'armée de terre). Les autres images diffusées par l'article montrent un mortier de 120 mm RT produit par TDA Armements SAS.
- Il s'agit soit d'un projectile rayé explosifs (PR 14) ou Rifled High Explosive (HE) projectile, soit d'un projectile rayé à propulsion additionnelle (PRPA) ou Rifled Rocket Assisted Projectile (RAP).



- Capture d'écran d'une brochure de TDA Armements SAS:
<http://www.tda-armements.com/sites/tda/files/Mortar%20Systems%20120.pdf>

Particularly complete, TDA ARMEMENTS SAS' catalog of 120 mm rifled ammunitions allow to face all the operational scenarios which the troops in the contact can be brought to implement in a modern and tough battlespace

| | | |
|-----------------|---|---|
| HE |  | Rifled High Explosive (HE) projectile <ul style="list-style-type: none"> • Maximal range: 8,200 meters • Very efficient against all types of targets |
| RAP |  | Rifled Rocket Assisted Projectile (RAP) <ul style="list-style-type: none"> • Maximal range: 13 kilometres • Efficiency equivalent to this of the HE projectile |
| AAP |  | Rifled Anti Armour Projectile (AAP) <ul style="list-style-type: none"> • Neutralization of light armored vehicles |
| SMK |  | Rifled Smoke (SMK) projectile <ul style="list-style-type: none"> • Operational marking of target • Masking of own troops' movements • Blinding of enemy troops |
| PRAC |  | Rifled PRACTICE projectile <ul style="list-style-type: none"> • Instruction of servants and observers • Impact marking ammunition with extremely reduced collateral effects |
| ILLUM |  | Rifled ILLUMinating (ILLUM) projectile <ul style="list-style-type: none"> • Production of visible lighting • Illumination of the battlefield |
| IR ILLUM |  | Rifled InfraRed ILLUMinating (IR ILLUM) projectile <ul style="list-style-type: none"> • Production of an infrared beam • Illumination of the battlefield visible only with infrared optics |
| IM |  | Insensitive Munitions (IM) <ul style="list-style-type: none"> • Renewal of the whole 120 mm ammunitions' catalog |

**AMNESTY
INTERNATIONAL EST
UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE
INJUSTICE TOUCHE
UNE PERSONNE, NOUS
SOMMES ÉGALEMENT
CONCERNÉS**

amnesty.fr



RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LES EXPORTATIONS FRANÇAISES D'ARMEMENT

CE QUE L'ON NE NOUS DIT PAS, CE QUI DOIT CHANGER

Juillet 2019

Original : Français

amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL 